

Diplôme Inter Universitaire de thérapies comportementales et cognitives

Responsables à l'USMB : Pr A. Denis et Mme N. Fournet
Responsables à Lyon1 : Dr X. Perrot et Dr. G. de la Chapelle
DIU-TCC@univ-lyon1.fr

Programme de la 2eme année (2023-2024) Version juin 2023 (modifications possibles)

N° lieu	Date	Horaire	Titre
1 Chambéry	20 octobre	9H-12H30 13H30-17H	Alcoolisme
	21 octobre	9H-12H30 13H30-17H	Jeu pathologique
2 Lyon	24 novembre	9H-12H30 13H30-17H	Supervision
	25 novembre	9H-12H30 13H30-17H	TCA
3 Chambéry	15 décembre	9H-12H30	Trouble de la Personnalité et Modèle alternatif
		13H30-17H	Physiologie des émotions
	16 décembre	9H-12H30	TP et Modèle alternatif
		13H30-17H	Neuropsychologie
4 Lyon	12 janvier	9H-12H30 13H30-17H	Supervision
	13 janvier	9H-12H30 13H30-17H	Douleur
5 Chambéry	01 février	9H-12H30 13H30-17H	ESTP
	02 février	9H-12H30 13H30-17H	TSA

	03 février	9H-12H30	Supervision ½ journée
		13H30-17H	Echelles 2
6 Chambéry	23 février	9H-12H30 13H30-17H	Thérapie cognitive du Trouble de la Personnalité
	24 février	9H-12H30 13H30-17H	TD de Trouble de la Personnalité
7 Lyon	22 mars	9H-12H30 13H30-17H	Supervision
	23 mars	9H-12H30 13H30-17H	Module de réhabilitation dans les troubles psychotiques
8 Lyon	26 avril	9H-12H30 13H30-17H	Thérapie de couple
	27 avril	9H-12H30 13H30-17H	Activation comportementale
9 Chambéry	23 mai	9H-12H30 13H30-17H	Rumination
	24 mai	9H-12H30 13H30-17H	Réhabilitation psychosociale/Rétabl des schizophrénies
	25 mai	9H-12H30 13H30-17H	TD du trouble de la personnalité
10 Chambéry	7 juin	9H-12H30 13H30-17H	Supervision
	8 juin	9H-12H30 13H30-17H	Traitement des hallucinations
11 Lyon	28 juin	9H-12H30 13H30-17H	Supervision
	29 juin	9H-12H30 13H30-17H	TDHA/TOP
12 Lyon	5 juillet	MATIN	EXAMEN
	5 juillet	13H30-17H	Supervision
	6 juillet	9H-12H30 13H30-17H	Supervision

Modalités de contrôle de connaissance 2e année

Ne peuvent se présenter à l'examen que les étudiants étant à jour de leurs frais d'inscription et étant présent à au moins 80 % des enseignements

Assiduité complète aux séances de supervision.

EXAMEN (deux sessions)

En seconde année, le niveau des connaissances est évalué

1/ Par une **épreuve écrite de contrôle des connaissances** notée sur 20 points et validée en cas d'obtention d'une note au moins égale à 10/20 ;

2/ La **rédaction d'un mémoire**. Il consiste en l'étude d'une expérience personnelle d'une thérapie. Il utilise les méthodes d'évaluation et les méthodes thérapeutiques qui ont été étudiées au cours de la formation. Le travail du mémoire est noté de 0 à 20, une note inférieure à 10 entraîne un ajournement pour le mémoire.